

DATE DE PUBLICATION : 20 mai 2020

Le directeur des Particuliers

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Services à l'économie et du Réseau le 18 mai 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Erick LACOURRÈGE le 18 mai 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Erick LACOURRÈGE, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à M. Stéphane TOURTE le 18 mai 2020 ;

Délégation permanente est donnée à M^{me} Corinne MILLOT-DUMAZERT, chef du service Gestionnaire des Fichiers des incidents de paiement (SGFIP) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Bruno LAROCHE, son adjoint, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatifs à l'exercice des activités du SGFIP dans la limite de 25 000 euros (HT), à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 18 mai 2020

Stéphane TOURTE